

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30/05/2023

ADHESION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE BURES SUR YVETTE (91) AU TITRE DE LA COMPETENCE D'AUTORITE ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION GAZ

**N° 2023-040**

Le Conseil municipal légalement convoqué le 23/05/2023, s'est réuni le 30/05/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

**Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19**

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Laurence Amichaux, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

**19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice**

**Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9**

Mme Sandrine Boête à Mme Natacha Devriendt El Hayek

Mme Catherine Delaitre à M. Jules Thomas

Mme Justine Giagnoni à Mme Laurence Amichaux

Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin

Mme Joane Giraudon à M. Alexandre Bussière

M. Sébastien Le Ferrec à M. Sylvain Legrand

M. Jean-Marc Payen à Mme Emmanuelle Pic

Mme Hébé Pouchou à Mme Katia Robert-Hautemulle

Mme Cécile Revoyre à M. Olivier Thomas

**Absent : 1**

M. Frédérick Baby Marinpouy

**Nombre de votant.e.s : 28**

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance

**Rapporteur : M. Olivier THOMAS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article 5211-18 ;

**VU** l'adhésion de la commune au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en I.D.F (SIGEIF) en date du 7 juin 1952 ;

**VU** la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention, applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 pour une période de trente ans ;

**VU** les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 Décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

**VU** la délibération n°23-13 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 6 Février 2023 autorisant l'adhésion de la Commune de Bures-sur-Yvette ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Bures-sur-Yvette en date du 11 Avril 2023, sollicitant son adhésion au Syndicat pour la compétence en matière de distribution publique de gaz ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Commune de Bures-sur-Yvettes (91) d'adhérer au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du SIGEIF (Syndicat Intercommunal pour le Gaz l'Electricité en Ile-de-France) autorisant l'adhésion de la Commune de Bures-sur-Yvette (91) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Monsieur Olivier THOMAS